



# Réunion du bureau de la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont

15 novembre 2012 – Saint-André-de-Vézines



## Ordre du jour

9h-12h :

- Étude du projet de révision des zones vulnérables
  - Étude des projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn
  - Étude du projet de classement des cours d'eau
  - Étude du projet de charte du Parc national des Cévennes
- + Travaux de remplacement de deux aqueducs au Mas-de-Lafon



## Ordre du jour

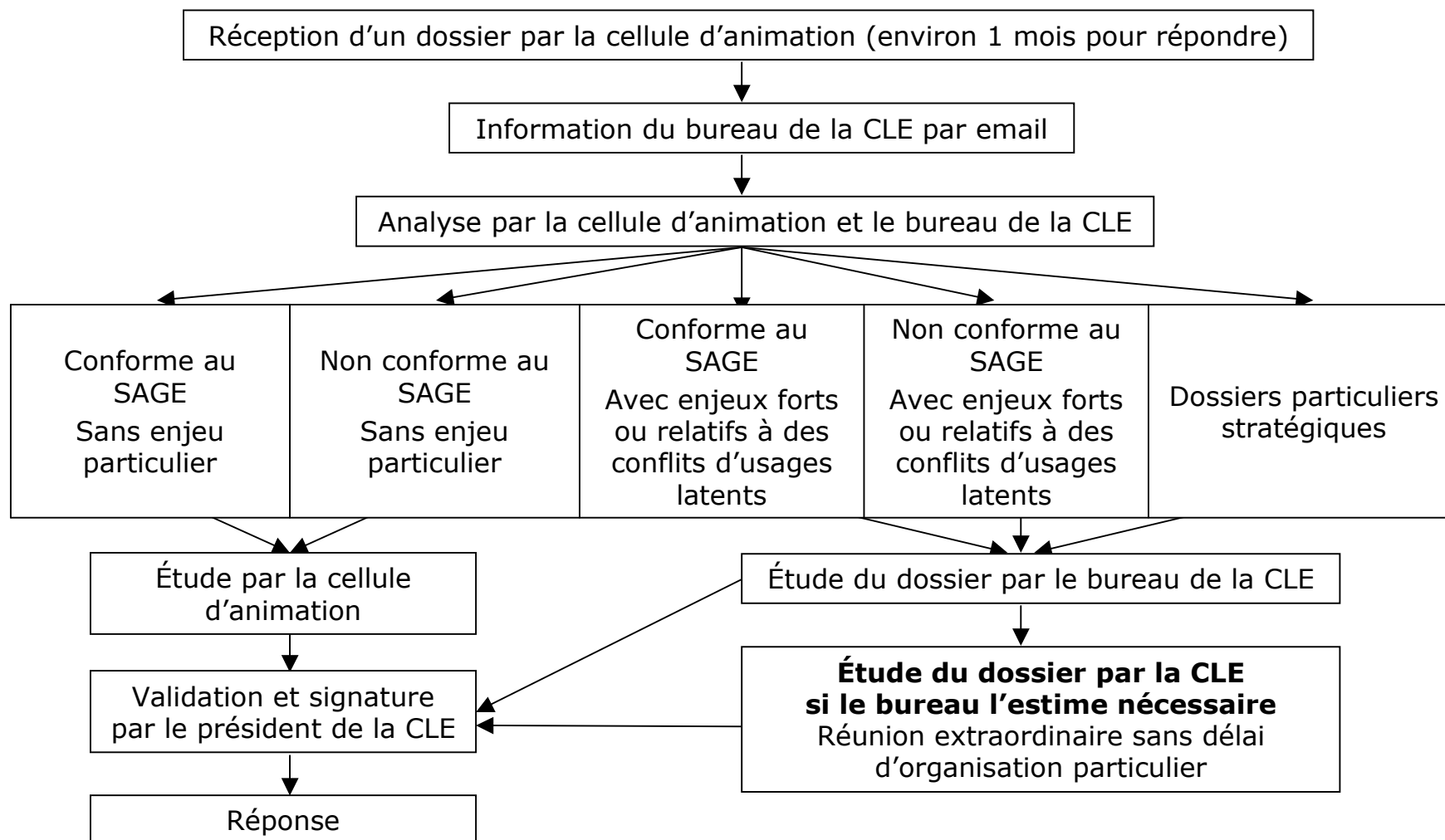
14h-17h :

- Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant
- Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions

# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



## Rappel : système d'analyse des dossiers





## Projet de révision des zones vulnérables (1)

- Directive « nitrates » de 1991 relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés
- Zonage révisé tous les 4 ans
- Contentieux ouvert par la Commission européenne auprès de la cour de justice européenne début 2012 pour désignation insuffisante



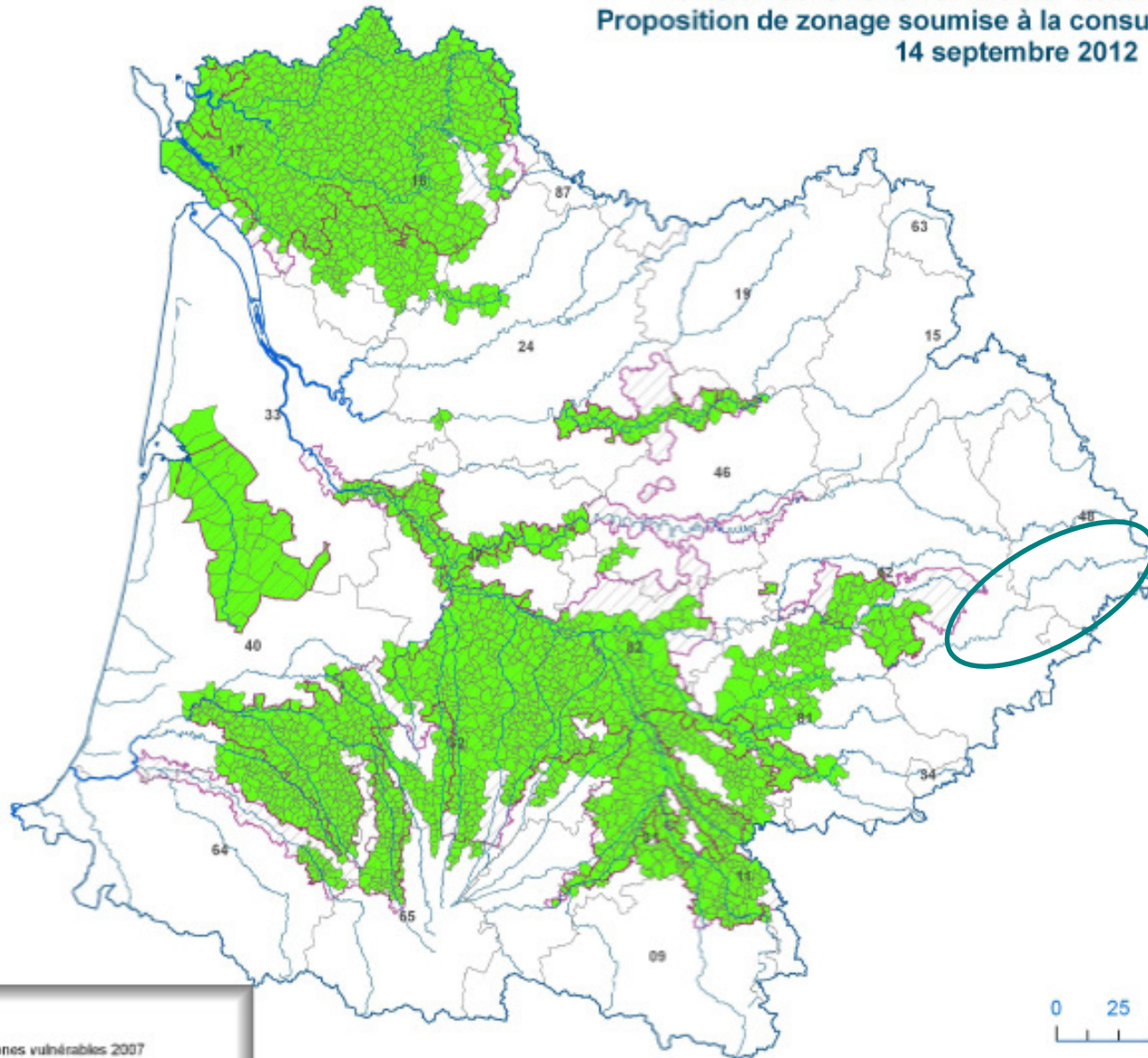
## Projet de révision des zones vulnérables (2)

- Critères de classement réglementaires :
  - zones qui alimentent les eaux *atteintes* par la pollution : teneurs  $> 50$  mg/L, eaux eutrophisées dues à l'azote
  - zones qui alimentent les eaux *menacées* par la pollution : teneurs comprises entre 40 et 50 mg/L, eaux montrant une tendance à l'eutrophisation due à l'azote
- Réseau de stations de mesures des teneurs en nitrates (9 stations sur le Tarn-amont)

# Projet de révision des zones vulnérables (3)



Révision de la zone vulnérable - bassin Adour-Garonne  
Proposition de zonage soumise à la consultation institutionnelle  
14 septembre 2012



**Tarn-  
amont**





## Projet de révision des zones vulnérables (4)

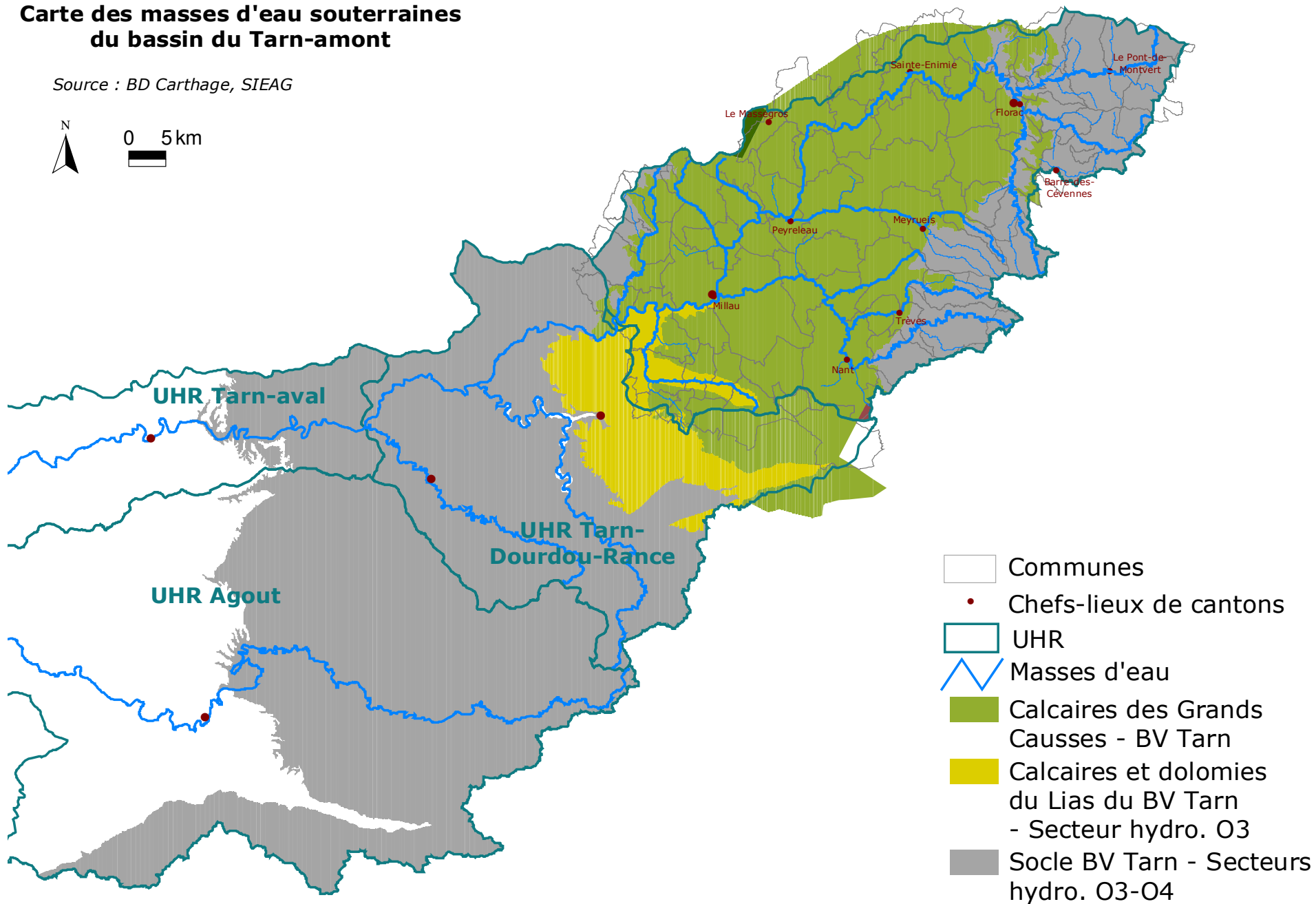
### PROPOSITION

- Aucune remarque sur le projet de zonage



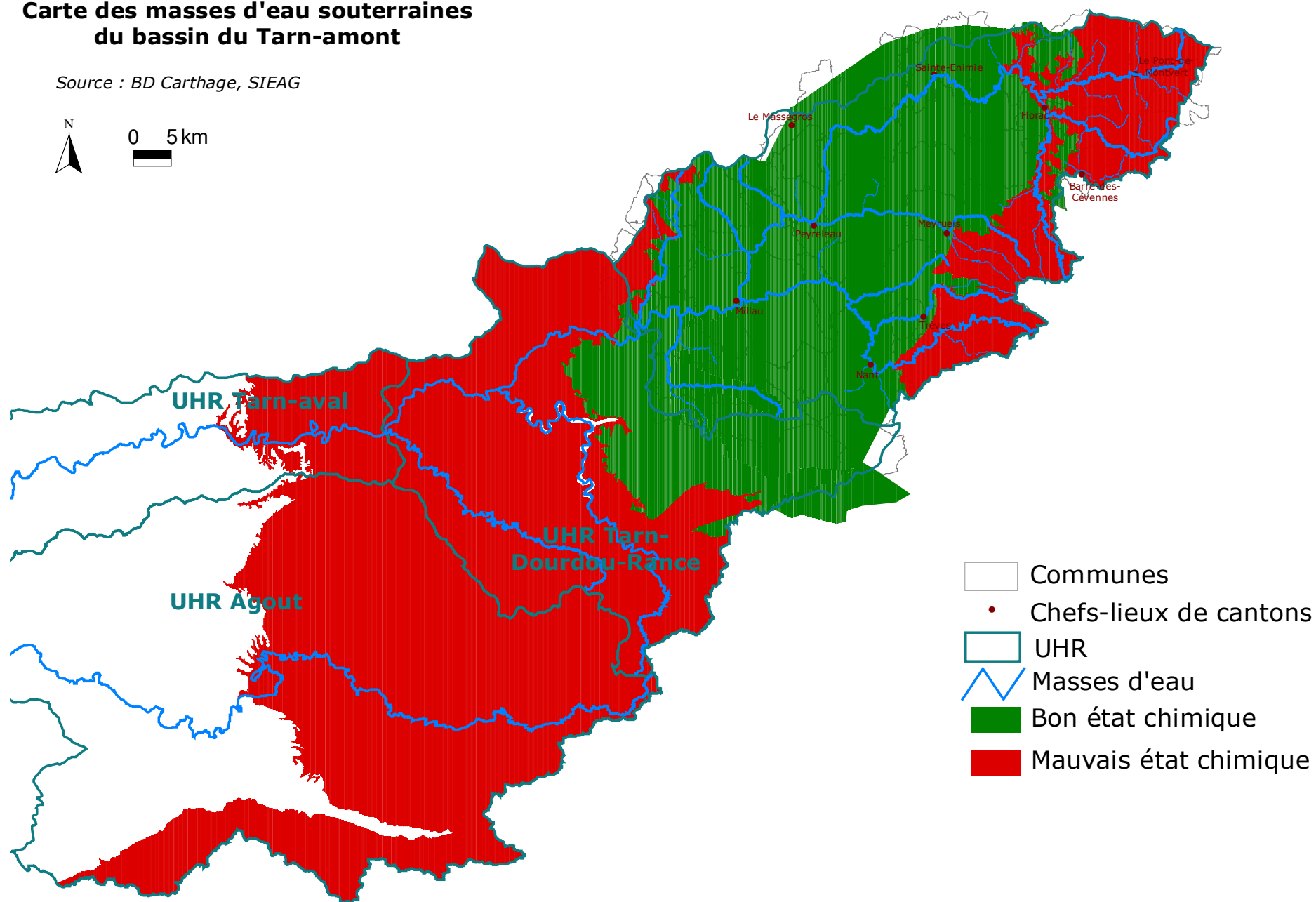
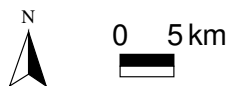
# Carte des masses d'eau souterraines du bassin du Tarn-amont

Source : BD Carthage, SIEAG



## Carte des masses d'eau souterraines du bassin du Tarn-amont

Source : BD Carthage, SIEAG



- Communes
- Chefs-lieux de cantons
- UHR
- Masses d'eau
- Bon état chimique
- Mauvais état chimique



## Projet de révision des zones vulnérables (5)

### PROPOSITION

- *Aucune remarque sur le projet de zonage*
- Découpage de la masse d'eau souterraine FRFG009, jugée en mauvais état chimique mais sur laquelle les pressions exercées se trouvent à l'aval du Tarn-amont



## Projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn (1)

- Gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation afin d'éviter les déséquilibres entre ressource disponible et prélèvements
- Répartition des volumes prélevables (définis par les préfets de bassin) par unité de gestion élémentaire
- Consultation sur le bassin versant du Tarn
- NB. Désignation obligatoire d'organismes uniques sur les ZRE

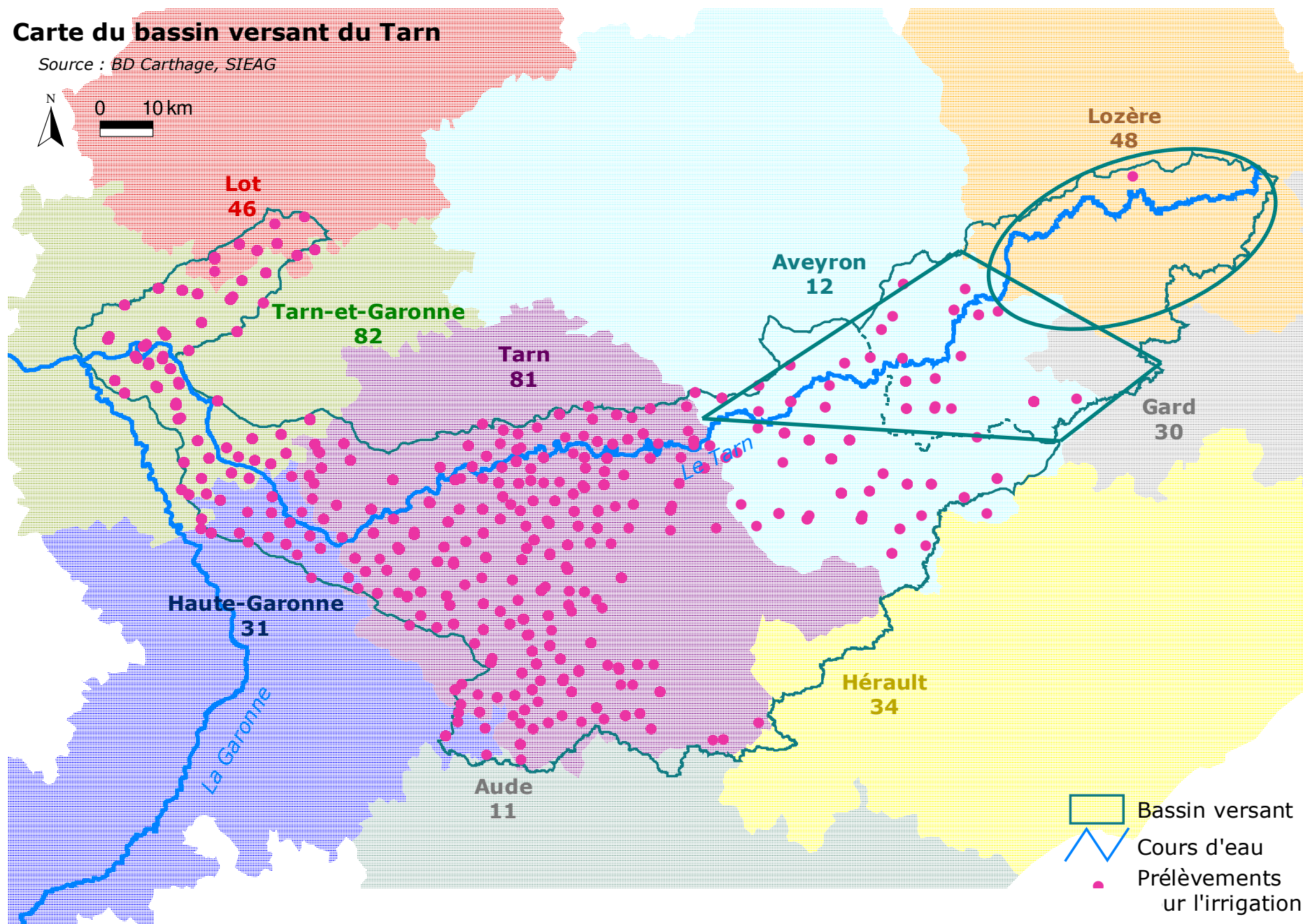
# Projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn (2)

## Carte du bassin versant du Tarn

Source : BD Carthage, SIEAG



0 10 km





## Projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn (3)

- Candidatures :
  - chambre d'agriculture du Tarn
  - chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
- Création d'un service commun
- Administration par un comité de gestion
- Appui d'un comité d'orientation, de commissions territoriales et d'un comité technique
- Fortes implications des chambres d'agriculture les plus concernées



## Projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn (4)

- Candidature de la chambre d'agriculture de la Lozère pour être organisme unique départemental
- Gestion à l'échelle départementale avec des déclinaisons par sous-bassins et des relations étroites avec les bassins de l'aval
- Comité d'orientation, comité de pilotage, règlement intérieur, plans de répartition annuels



## Projets de désignation d'organismes uniques sur le Tarn (5)

### PROPOSITION

- Aucun choix possible entre CA 81 et CA 82
- Difficulté de cautionner l'initiative de la CA 48
- Veiller à la prise en considération du bassin du Tarn-amont :
  - en termes de besoins de prélèvements (intégration et implication de la chambre d'agriculture de la Lozère)
  - en termes de besoins hydrologiques des milieux aquatiques, principal vecteur de l'économie de notre territoire





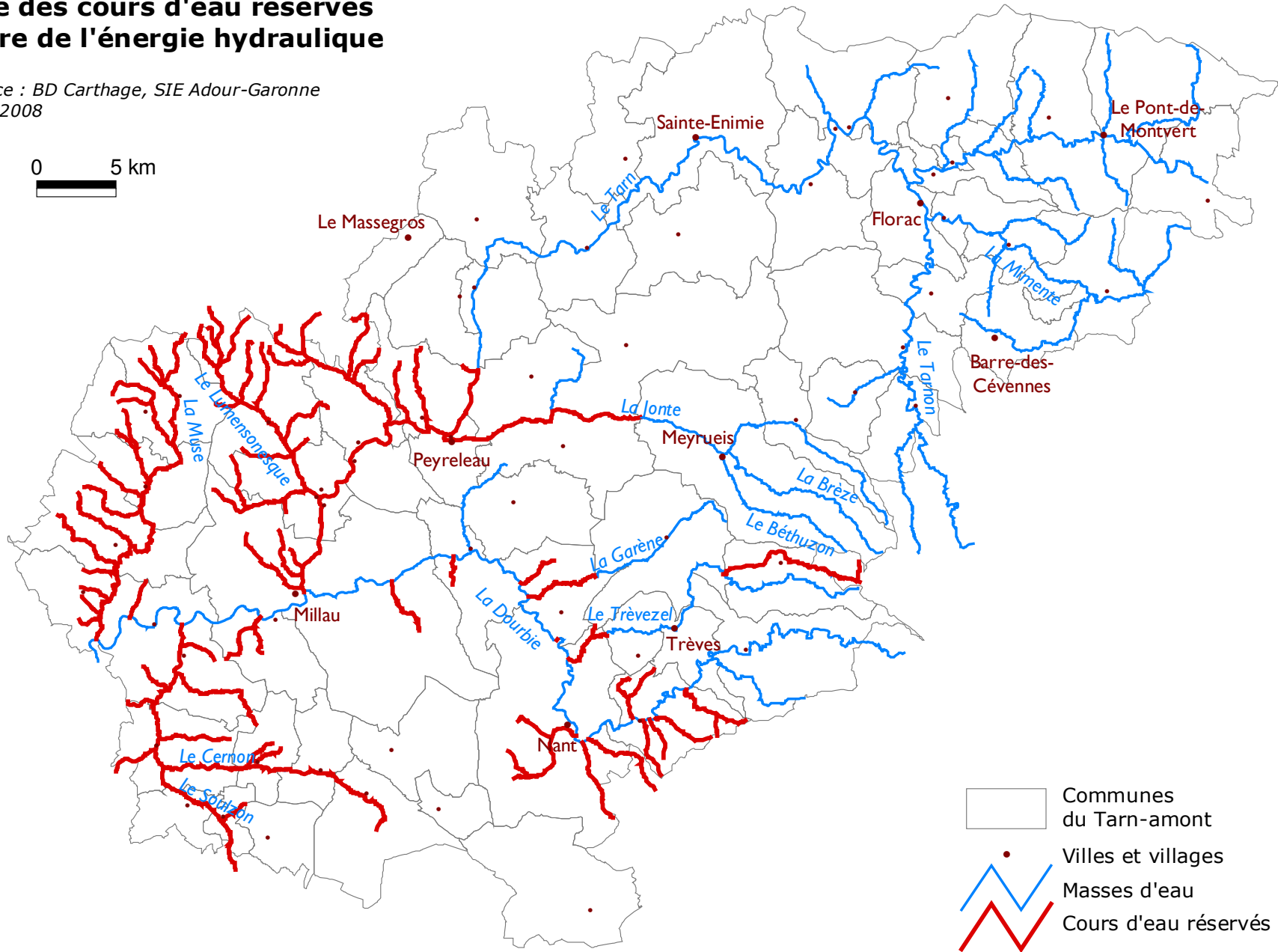
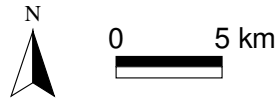
## Projet de classement des cours d'eau (1)

### Rappel des classements actuels

- **Cours d'eau réservés** au titre de l'énergie hydraulique :
  - Aucun nouvel ouvrage pour l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Aucune augmentation de la hauteur des ouvrages hydrauliques existants

# Carte des cours d'eau réservés au titre de l'énergie hydraulique

Source : BD Carthage, SIE Adour-Garonne  
- Fin 2008





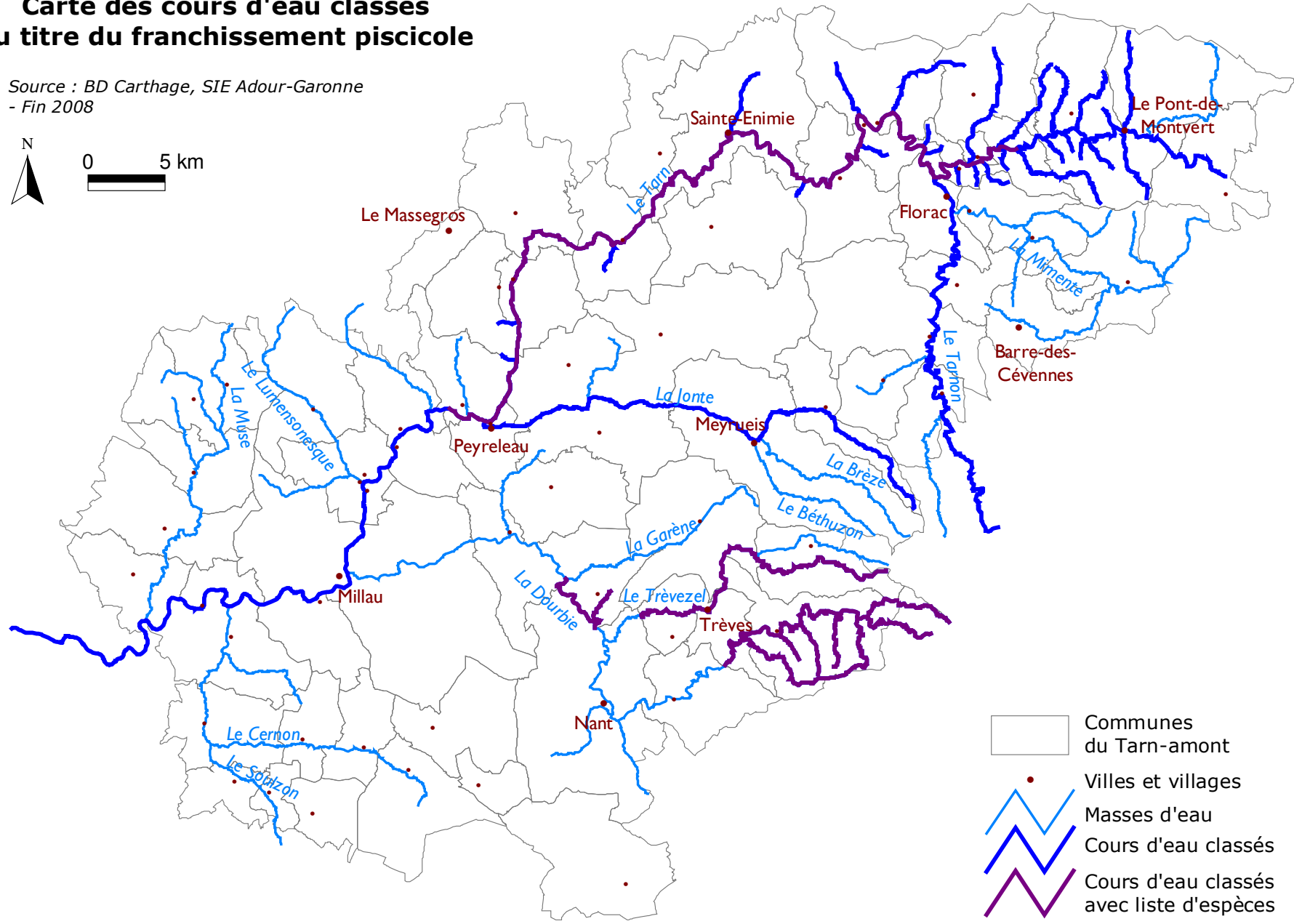
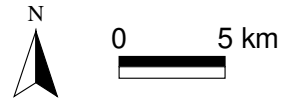
## Projet de classement des cours d'eau (2)

### Rappel des classements actuels

- **Cours d'eau classés** au titre du franchissement piscicole :
  - Mise en conformité obligatoire des ouvrages existants vis-à-vis des migrateurs dans un délai de 5 ans à partir de la parution de la liste d'espèces migratrices

# Carte des cours d'eau classés au titre du franchissement piscicole

Source : BD Carthage, SIE Adour-Garonne  
- Fin 2008





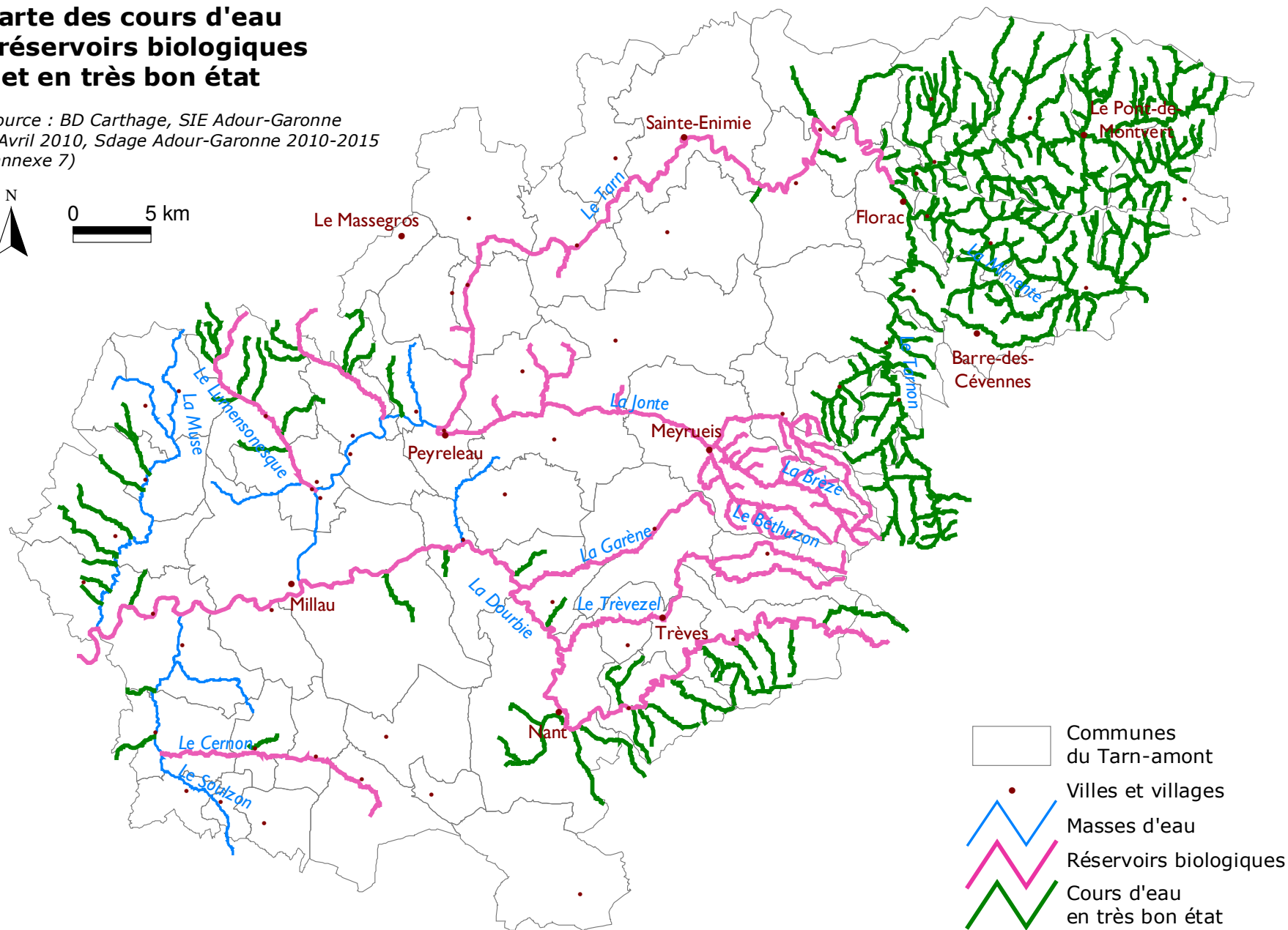
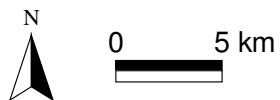
## Projet de classement des cours d'eau (3)

### Futurs classements

- **Cours d'eau en liste 1 :**
  - Aucun nouvel ouvrage soumis au régime de l'autorisation ou de la concession s'il fait obstacle à la continuité écologique
  - Mise en conformité des ouvrages existants vis-à-vis des migrateurs amphihalins lors du renouvellement de l'autorisation ou concession

# Carte des cours d'eau en réservoirs biologiques et en très bon état

Source : BD Carthage, SIE Adour-Garonne  
- Avril 2010, Sdage Adour-Garonne 2010-2015  
(annexe 7)





## Projet de classement des cours d'eau (4)

### Futurs classements

- **Cours d'eau en liste 2 :**

- Mise en conformité vis-à-vis des migrateurs et des sédiments dans un délai de 5 ans à partir du classement
- Révision tous les 5 ans



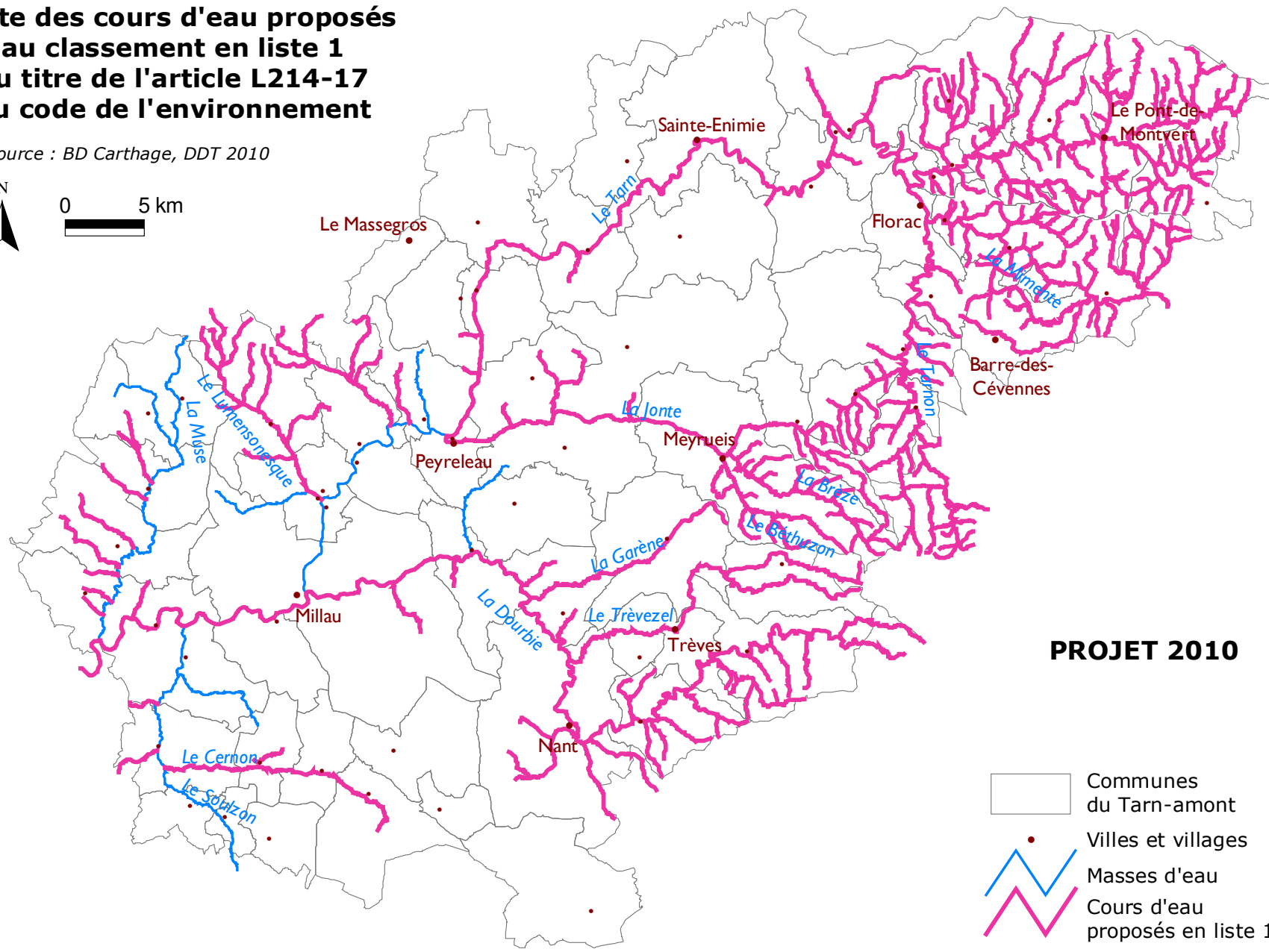
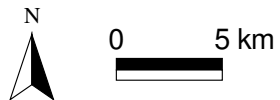
## Projet de classement des cours d'eau (5)

- Procédure engagée depuis juillet 2010
- Premier avis de la CLE rendue en 2011
- Étude d'impact
- Arrêté du classement des cours d'eau par le PCB au second semestre 2013







# Carte des cours d'eau proposés au classement en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Source : BD Carthage, DDT 2010

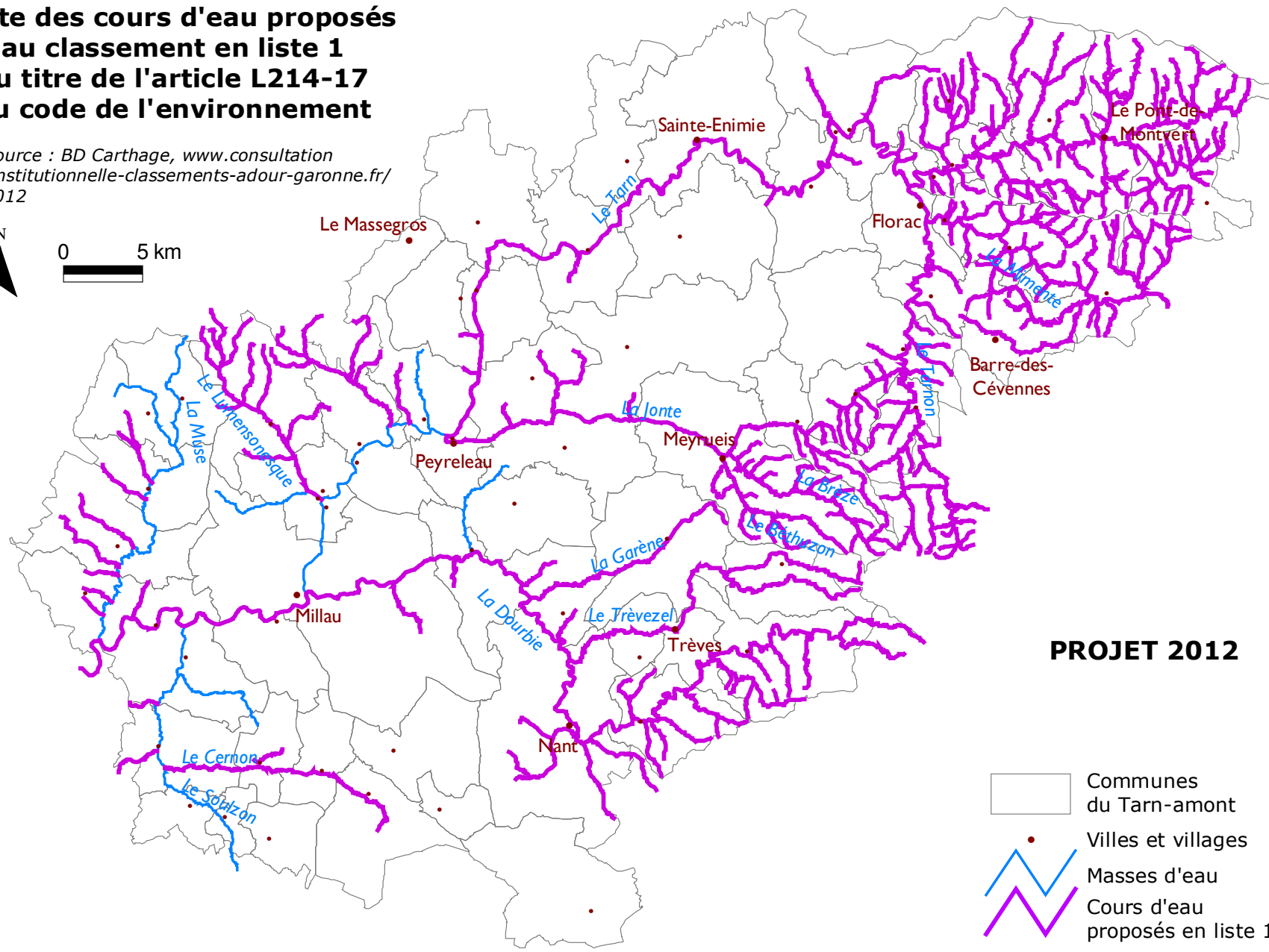


## PROJET 2010





-  Communes du Tarn-amont
-  Villes et villages
-  Masses d'eau
-  Cours d'eau proposés en liste 1

# Carte des cours d'eau proposés au classement en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Source : BD Carthage, [www.consultation-institutionnelle-classements-adour-garonne.fr/](http://www.consultation-institutionnelle-classements-adour-garonne.fr/)  
2012

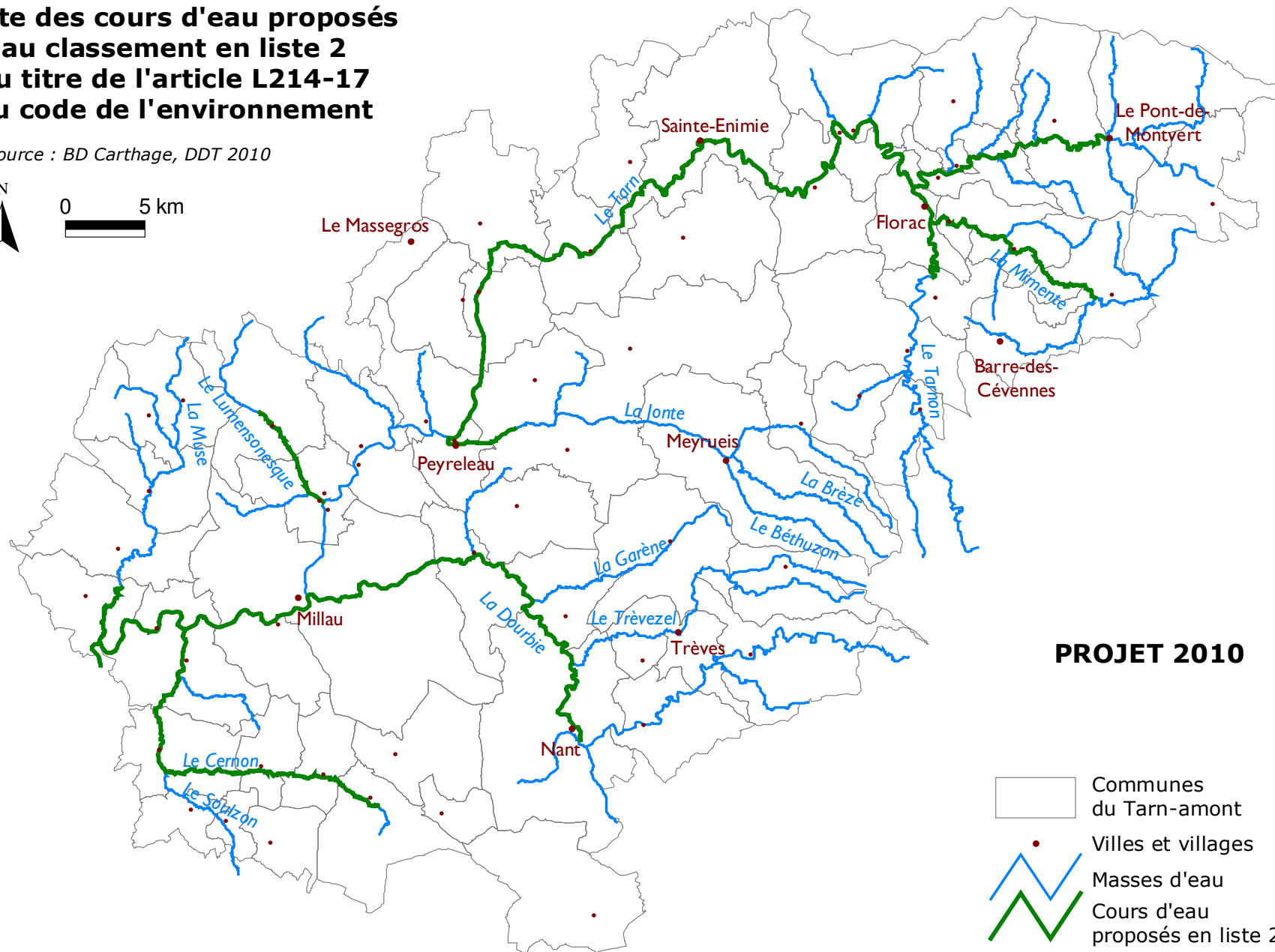
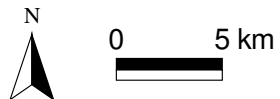


## PROJET 2012





-  Communes du Tarn-amont
-  Villes et villages
-  Masses d'eau
-  Cours d'eau proposés en liste 1

# Carte des cours d'eau proposés au classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Source : BD Carthage, DDT 2010

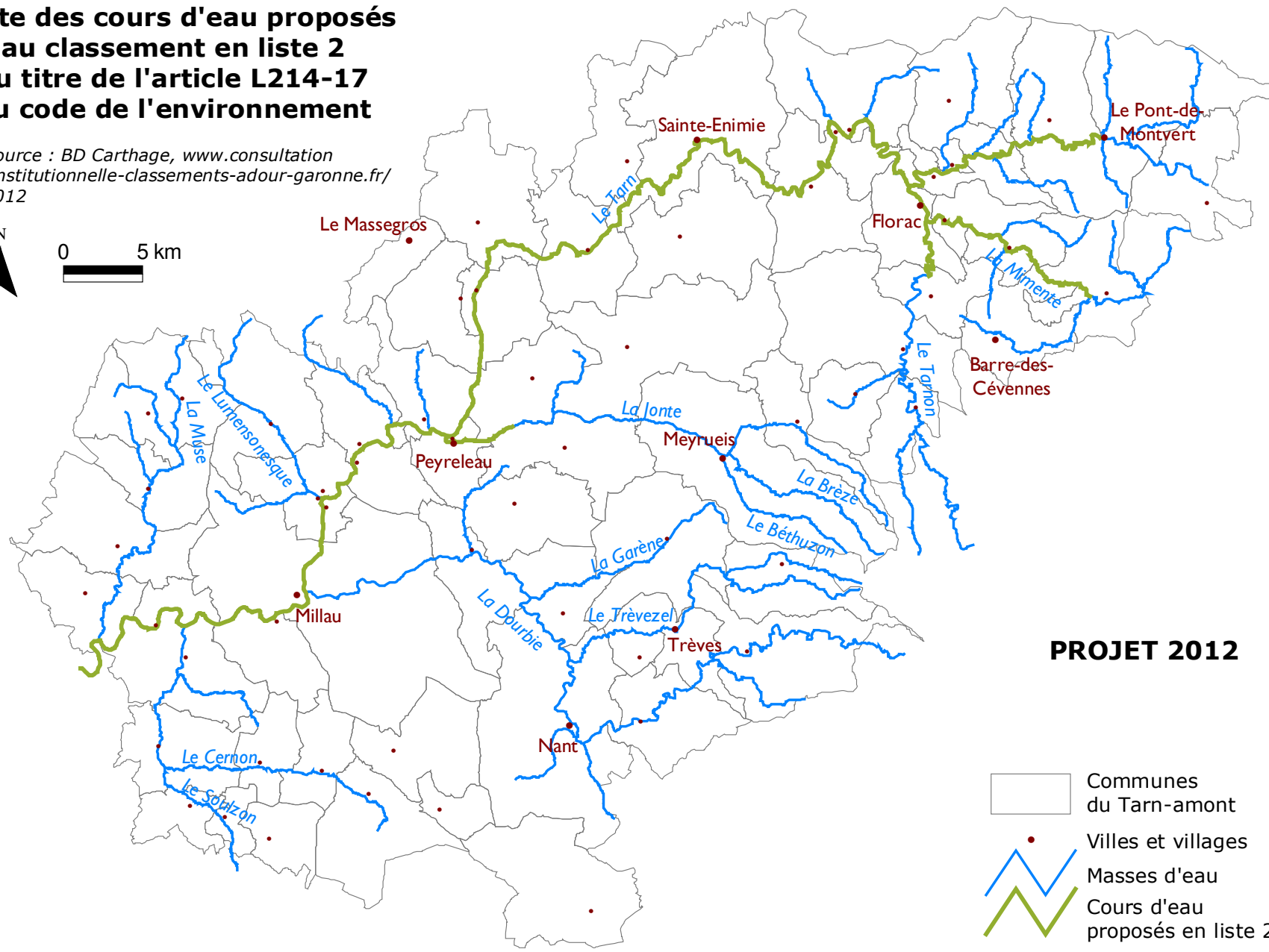
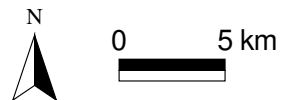


## PROJET 2010





-  Communes du Tarn-amont
-  Villes et villages
-  Masses d'eau
-  Cours d'eau proposés en liste 2

# Carte des cours d'eau proposés au classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Source : BD Carthage, [www.consultation-institutionnelle-classements-adour-garonne.fr/](http://www.consultation-institutionnelle-classements-adour-garonne.fr/)  
2012



**PROJET 2012**

-  Communes du Tarn-amont
-  Villes et villages
-  Masses d'eau
-  Cours d'eau proposés en liste 2



## Projet de classement des cours d'eau (8)

### PROPOSITION

- Aucune remarque



## Projet de charte du Parc national des Cévennes (1)

- Adopté par le conseil d'administration en juin 2012
- Consultation institutionnelle puis enquête publique
- NB. SDAGE et SAGE doivent être compatibles avec la charte.
- Zone cœur : objectifs de protection de la charte et modalités réglementaires
- Aire d'adhésion : orientations et mesures de protection, de mise en valeur et de développement durable de la charte



## Projet de charte du Parc national des Cévennes (2)

- Axe 1 – Faire vivre notre culture
- Axe 2 – Protéger la nature, le patrimoine et les paysages
- **Axe 3 – Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques**
- Axe 4 – Vivre et habiter
- Axe 5 – Favoriser l'agriculture
- Axe 6 – Valoriser la forêt
- Axe 7 – Dynamiser le tourisme
- Axe 8 – Soutenir une chasse gestionnaire



## Projet de charte du Parc national des Cévennes (3)

### AXE 3

- Objectif de protection 3.1 : Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité
- Objectif de protection 3.2 : Mettre en place une gestion patrimoniale des ressources piscicoles
- Orientation 3.1 : Renforcer la gestion locale de l'eau
- Orientation 3.2 : Conserver les milieux aquatiques
- Orientation 3.3 : Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins
- Orientation 3.4 : Améliorer la qualité de l'eau





## Projet de charte du Parc national des Cévennes (4)

### MODALITÉS D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

- Modalités relatives à la protection du patrimoine
- Modalités relatives aux travaux
  - Modalités 8, 9
- Modalités relatives aux activités
  - Modalités 18, 21, 23, 29, 33



## Projet de charte du Parc national des Cévennes (5)

### PROPOSITION

- Manque un document de synthèse intermédiaire
- Manque d'explications sur les apports de la charte par rapport à la réglementation nationale et sur l'évolution vis-à-vis de l'ancienne charte
- Mesures de la charte
- Modalités réglementaires
- Réglementation sur l'eau peu ambitieuse par rapport à ce que l'on pourrait attendre d'un parc national



## Travaux de remplacement de deux aqueducs au Mas-de-Lafon (Mostuéjoul)

- Dossier instruit par la DDT de l'Aveyron
- Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Aveyron
- Remplacement de deux conduits bouchés par des sédiments en traverse de la RD 907 au Mas-de-Lafon

# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



## Actualités (1)

- Consultation du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 pour le Sdage-PDM 2016-2021

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

# Donnez votre avis !

du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013

COMITÉ DE BASSIN  
ADOUR-GARONNE

[www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr](http://www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr)



## Actualités (2)

- Table ronde « **Élus locaux, comment agir sur votre territoire pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques** » au salon des maires 2012 le 21 novembre à 16h15 à Paris



[www.onema.fr/Table-ronde-salon-des-maires-2012](http://www.onema.fr/Table-ronde-salon-des-maires-2012)



## Actualités (3)

- Colloque « L'eau et l'avenir durable des territoires » les 26 et 27 novembre à Toulouse

*[www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/  
l-eau-et-l-avenir-durable-des-territoires.html](http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/l-eau-et-l-avenir-durable-des-territoires.html)*

- 10<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne 2013-2018
- Étude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin de la Garonne

*[www.garonne.fr](http://www.garonne.fr)*

Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux  
**Tarn-amont**



*Merci pour votre attention*

*Déjeuner au village (offert par le SMGS)*

*Retour en salle au plus tard à 14h*



## Rappel de l'ordre du jour

14h-17h :

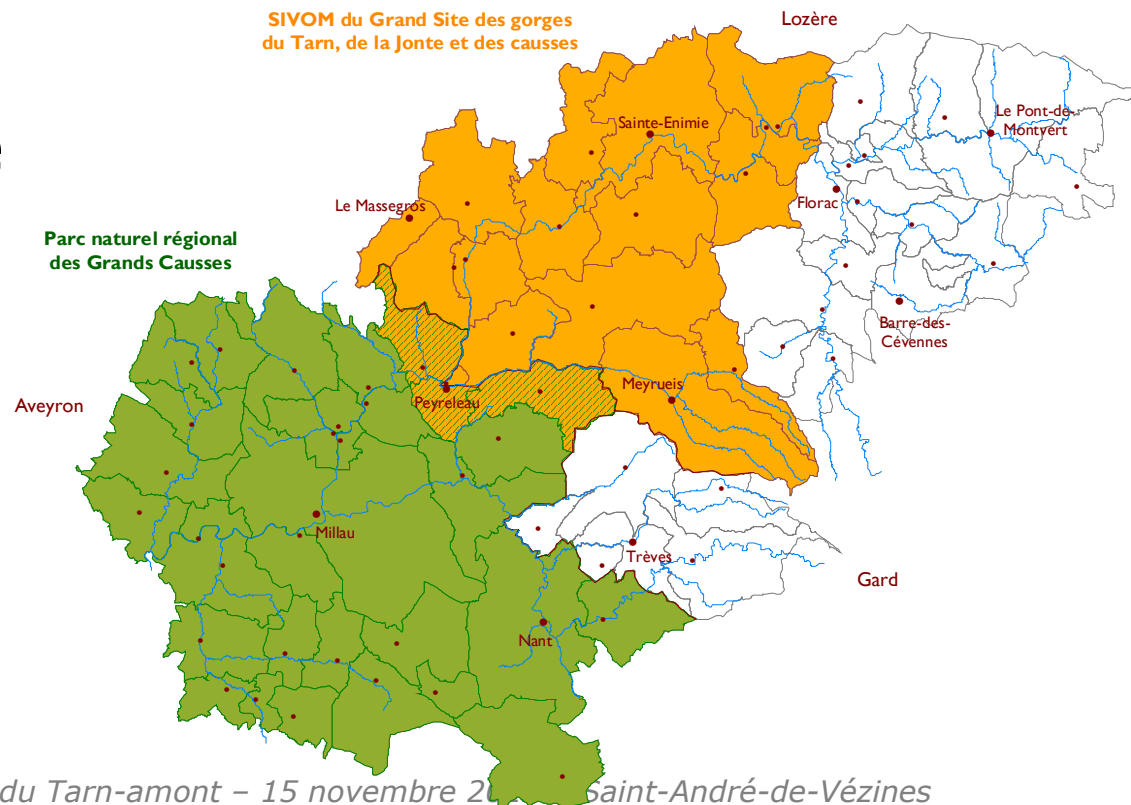
- Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant
- Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions





## Organisation pour le SAGE et le CR (1)

- Co-portage du SAGE puis du contrat de rivière par le SMGS (ex-Sivom) et le PNR des Grands Causses depuis 12 ans
- Prise en charge de l'autofinancement de l'animation par les budgets généraux des deux collectivités

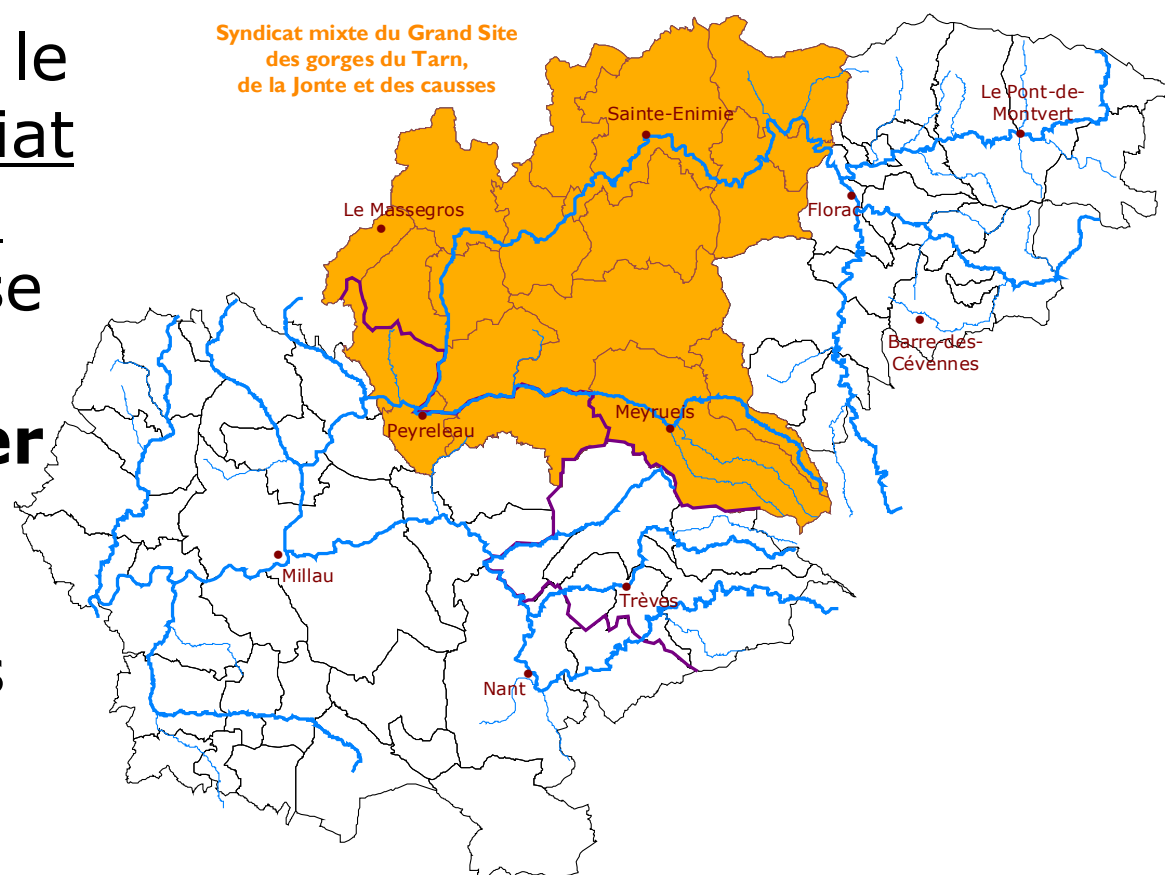


# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



## Organisation pour le SAGE et le CR (2)

- À partir de 2012 :  
portage unique par le  
SMGS (en partenariat  
technique privilégié  
avec le PNR) et mise  
en place d'un  
**dispositif financier  
solidaire** par  
conventionnement  
avec les communes  
non-membres du  
SMGS





## Organisation pour le SAGE et le CR (3)

- Application de ce dispositif pour répartir sur les 69 communes bénéficiaires les coûts d'autofinancement :
  - de l'**animation** du SAGE et du contrat de rivière (environ 20 000 € par an) (sauf pour les membres du SMGS car ce montant est compris dans leur cotisation)...
  - ... et des **actions et études** liées au SAGE et au contrat de rivière
- Conventonnement avec les communes non-membres du SMGS



## Organisation pour le SAGE et le CR (4)

- Dispositif basé sur une **clé de répartition** entre plusieurs critères différemment pondérés
- Critères choisis (délibération n°38-2012 du 27 septembre 2012 du SMGS):
  - Surface
  - Population
  - Potentiel fiscal

*Linéaire de cours d'eau exclu car zone karstique*
- Chaque critère est ramené au prorata de ce que représente chaque commune par rapport au bassin versant hydrographique (*cf. cartes suivantes*)

# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

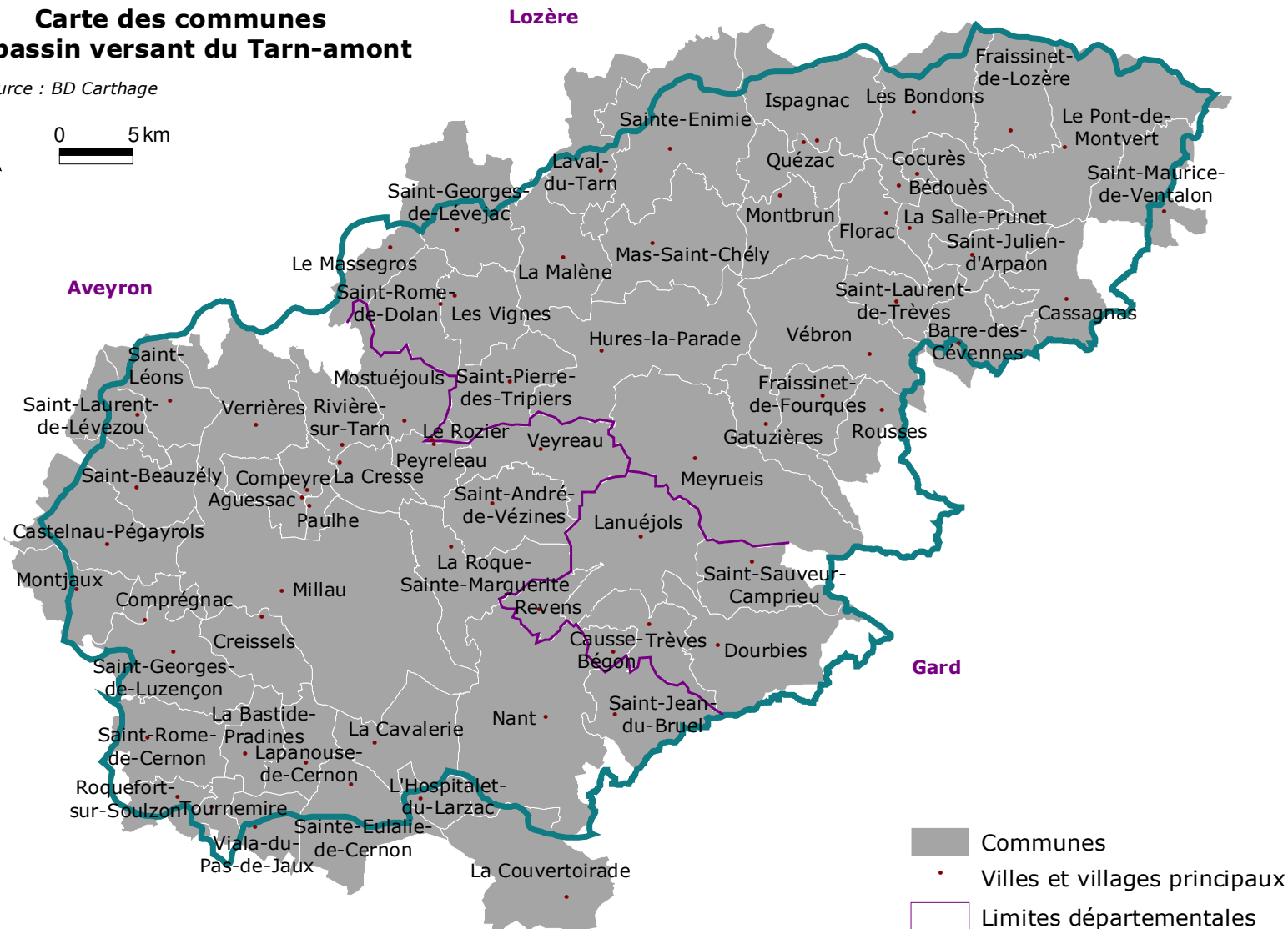


**Carte des communes  
du bassin versant du Tarn-amont**

Source : BD Carthage



0 5 km



- Communes
- Villes et villages principaux
- Limites départementales



## Organisation pour le SAGE et le CR (6)

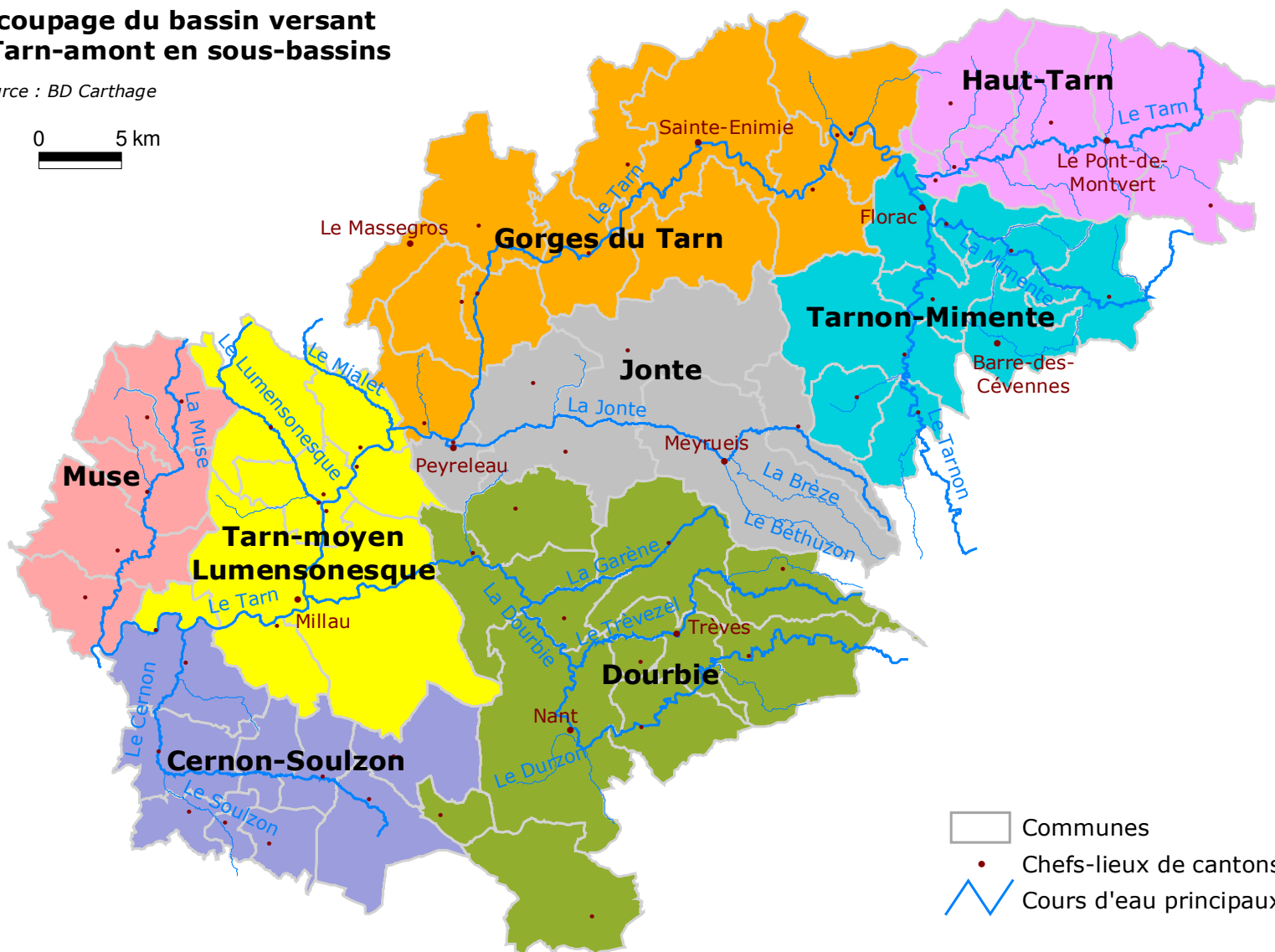
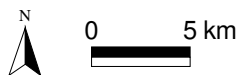
- Pondération des critères choisie :
  - Surface 1/3
  - Population 1/3
  - Potentiel fiscal 1/3
- Fixation d'une somme-plancher applicable pour l'animation uniquement
  - Somme-plancher 30 €

# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont



## Découpage du bassin versant du Tarn-amont en sous-bassins

Source : BD Carthage





## Organisation pour le SAGE et le CR (7)

- Sous-bassin « Dourbie » : vendredi 23 novembre, 9h30-12h, salle polyvalente de Trèves
- Sous-bassins « Haut-Tarn–Tarnon-Mimente » : mercredi 28 novembre, 9h30-12h, mairie de La Salle-Prunet
- Sous-bassins « Gorges-du-Tarn–Jonte » : mercredi 28 novembre, 14h-16h30, mairie de Mas-Saint-Chély
- Sous-bassins « Muse–Cernon-Soulzon » : vendredi 30 novembre, 9h30-12h, mairie de Saint-Georges-de-Luzençon
- Sous-bassin « Tarn-moyen–Lumensonesque » : vendredi 30 novembre, 14h-16h30, mairie-annexe de Millau





## Organisation pour le SAGE et le CR (8)

- Renouvellement de la composition de la CLE début 2013



## Révision du SAGE – Orientations, objectifs et dispositions

- I. Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont
- II. Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau
- III. Assurer une eau de qualité pour les usages récréatifs et le bon état des milieux aquatiques
- IV. Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- V. Gérer durablement les eaux souterraines
- VI. Prendre en compte d'eau dans l'aménagement du territoire





## Révision du SAGE – Calendrier de travail (2)

- Prochaine réunion de la CLE :

**vendredi 11 janvier 2013**

matin : CLE

après-midi : comité de rivière

- Réunions des commissions thématiques fin janvier

Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux  
**Tarn-amont**



*Merci pour votre attention*

*[www.gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont](http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont)  
[www.gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont](http://www.gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont)*